



Demande de la Carte de Transaction Immobilière

Par Florent83

Bonjour,

Je viens vers vous car je souhaite obtenir une carte T (carte transactionnelle immobilière) mais j'ai des doutes sur mon niveau de formation pour l'obtenir.

- Je possède un diplôme "diagnostiqueur immobilier titre II" (équivalent Bac+3), titre enregistré au RNCP (Code NSF: 232 Bâiment: Construction et couverture).

- J'ai également réalisé des études pour obtenir le BTS Profession Immobilière: BTS en alternance ou j'ai pu travailler 2 années dans une agence immobilière accompagné par une personne titulaire de la carte T. Cependant je n'ai pas obtenu le diplôme et me suis ensuite orienté vers les études énoncées ci-dessus.

J'ai vu sur plusieurs sites internet que pour obtenir cette carte T il fallait détenir un diplôme d'un niveau d'études équivalent à un BTS professions immobilières OU d'un diplôme sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales.

Ma question est donc la suivante: Est-ce que mon niveau d'étude et mon diplôme correspondent aux critères d'obtention de cette carte T ?

Dans l'attente de votre retour, merci de votre sollicitude et d'avoir pris le temps de me lire.

Florent